

Recherches sociographiques



Micheline LABELLE, François ROCHER et Rachad ANTONIUS,
Immigration, diversité et sécurité. Les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, 192 p.

Javiera Araya-Moreno

Volume 51, Number 1-2, 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/044712ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/044712ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Araya-Moreno, J. (2010). Review of [Micheline LABELLE, François ROCHER et Rachad ANTONIUS, *Immigration, diversité et sécurité. Les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, 192 p.] *Recherches sociographiques*, 51(1-2), 233–235. <https://doi.org/10.7202/044712ar>

Les deux dernières parties de l'ouvrage, consacrées à la présence de la notion d'accommodement dans l'islam et aux représentations que les Québécois entretiennent à l'égard de ceux qui pratiquent cette religion, soulèvent la question de ce que les auteurs qualifient de « cointégration ». Loin d'être dénuées d'intérêt, ces parties ne s'articulent cependant que sur l'importance donnée au fait musulman au cours de la controverse sur les accommodements raisonnables. Toutefois, si cette controverse a certes touché les musulmans québécois, elle est pourtant bien née d'une jurisprudence impliquant un membre de la communauté sikhe montréalaise et s'est entretenue avec des « affaires » impliquant aussi bien des demandes émises par des membres de communautés juives (YMCA, *souccahs* à Outremont, synagogue de Val-Morin...) et sikhes (port du turban au port de Montréal), et par les témoins de Jéhovah (refus de transfusion sanguine), que de demandes émises par des musulmans (cours prénataux, interdiction du port de *hijab* dans un tournoi de soccer...). Dès lors, si la controverse a suscité certaines « images de l'autre », comme l'indique d'ailleurs le titre de l'ouvrage, c'est d'un autre « étranger », d'un autre « immigré » qu'il s'est agi, et non pas spécifiquement d'un autre « musulman » même si les membres de cette communauté n'ont pas, c'est évident, été épargnés.

Au final, il est difficile de se laisser convaincre par l'ouvrage de K. Fall et G. Vignaux. Si les objectifs initiaux poursuivis par les auteurs étaient honorables, l'ouvrage ne peut cependant satisfaire un public averti. Ne se référant que très peu à la littérature scientifique pourtant abondante qui a été produite par les spécialistes de la question des accommodements raisonnables – et notamment aux nombreux écrits des membres du comité-conseil de la Commission Bouchard-Taylor – l'ouvrage reste donc essentiellement une courte synthèse comportant de nombreuses faiblesses que nous avons signalées.

David KOUSSENS

*Centre d'études ethniques,
Université de Montréal.
koussens.david@courrier.uqam.ca*

Micheline LABELLE, François ROCHER et Rachad ANTONIUS, *Immigration, diversité et sécurité. Les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, 192 p.

La recherche dont cet ouvrage est issu conçoit son objet d'étude comme l'espace configuré par la relation entre, d'un côté, les politiques canadiennes et québécoises en matière de sécurité, d'immigration et d'aménagement de la diversité et des revendications, et de l'autre, les positions des associations arabo-musulmanes et des ONG de défense des droits des immigrants. La tension entre sécurité et liberté est l'épicentre d'une discussion théorique et normative qui constitue l'arrière-plan de ce double regard sur l'État et les associations de la société civile, dans un contexte de renforcement des politiques sécuritaires depuis le 11 septembre 2001.

Le premier chapitre présente les associations étudiées, en caractérisant la complexité des identités arabe et musulmane. Ainsi les auteurs mettent-ils l'accent sur le contexte prémigratoire – cet espace où les identités confessionnelles et communautaires seraient configurées – comme facteur déterminant des dynamiques associatives et des revendications des associations étudiées. La politique étrangère vis-à-vis du pays d'origine et les politiques d'intégration et d'insertion du Canada constituent les deux principaux enjeux qui mobilisent leurs actions. L'inclusion de ce type d'éléments dans l'analyse donne pourtant l'impression d'une surdétermination des facteurs liés au contexte d'origine – et, pourrait-on ajouter sur un plan plus vaste, des facteurs « culturels » – en rendant difficile la mise en relation des associations avec les institutions étatiques et les politiques publiques. Cette proposition nous semble accentuer le caractère immigré des associations arabo-musulmanes, de leurs membres, et sa prédominance sur le lien citoyen local.

Les deux autres chapitres analysent les politiques adoptées par les gouvernements (fédéral et provincial), en matière de sécurité et d'immigration, puis de multiculturalisme, d'interculturalisme et de lutte contre le racisme, pointant parallèlement les différentes positions des associations arabo-musulmanes et des ONG sur ces politiques publiques. Leur évolution, bien que principalement soutenue par un rapport « utilitariste » aux migrations (attirer des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires pour le développement économique), et marginalement par des préoccupations humanitaires, se serait déplacée d'une conception de la diversité comme valeur canadienne en soi, à une représentation de l'immigration comme un « mal nécessaire » comportant certaines responsabilités et menaces, notamment en lien avec la sécurité à la frontière, internationale et publique (pour le gouvernement fédéral), et avec la cohésion sociale et l'identité nationale (pour le gouvernement provincial). Les associations arabo-musulmanes et les ONG, quant à elles, perçoivent l'impact de ces transformations d'ordre législatif, mais aussi administratif et budgétaire, au quotidien. L'allongement de la durée du traitement des dossiers de réfugiés en est une illustration. Pour ces acteurs associatifs, ces modifications altèrent les libertés fondamentales, même si ces revendications demeurent limitées au regard de l'ensemble de l'activité des associations. En fait, pour les auteurs, la recrudescence de mesures sécuritaires et les abus de pouvoir qui leur sont liés, s'avèrent imperméables à l'action des associations, ce qui au final rend difficile leur projet de lier analyse des politiques canadiennes en matière de sécurité et liberté et engagements associatifs autour de ces enjeux normatifs.

Quel est l'apport d'un travail simultané sur les politiques publiques et les revendications de la société civile qu'une analyse portant séparément sur chacun des deux types d'acteurs ne permettrait pas de révéler ? Voilà, à nos yeux, le principal enjeu de cet ouvrage. L'étude de l'interface entre ces deux éléments de la réalité politique canadienne et québécoise présume une relation de mutuelle influence qui n'est pas suffisamment saisie par cette recherche. Cela s'ajoute aux problèmes spécifiquement liés à l'étude des politiques et des associations à partir des documents publics et des entrevues avec des fonctionnaires et des représentants des associations, qui par ailleurs permet de constater un décalage entre la déclaration de principe et la pratique. Le texte fournit des éléments importants de cadrage pour une caractérisation de cette relation : il montre qu'il n'y a pas de différences majeures (au-delà des différences de compétences) entre les niveaux fédéral et provincial de

décision, ni au niveau des orientations des politiques publiques, ni sur le plan des critiques qui leur sont adressées par les associations.

Plus que les idéologies sur la diversité, ce sont les politiques concrètes de sélection et d'intégration économique des immigrants, auxquelles les politiques sécuritaires sont associées, qui constituent la principale préoccupation des associations. Finalement, la spécificité des associations arabo-musulmanes est traitée à partir des processus de formation de stéréotypes qui ne sont pas produits par les politiques mais qui les mobilisent dans leur application – le profilage racial et le racisme systémique –, préoccupation qui traverse les différents types d'associations arabo-musulmanes étudiées, au-delà de leur constitution ethnique ou de leur identification religieuse.

Javiera ARAYA-MORENO

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*

Éric GAGNON, Yolande PELCHAT et Roberson ÉDOUARD (dirs), *Politiques d'intégration, rapports d'exclusion. Action publique et justice sociale*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 387 p. (Sociétés, culture et santé.)

Cet ouvrage prend place dans une collection principalement dédiée à une approche pluridisciplinaire des questions liées à la santé et aux systèmes de santé. Ce cadrage éditorial est ici largement débordé puisque les mots-clés qui structurent la majorité des 24 contributions – dont les 38 auteurs sont aux trois quarts québécois – sont ceux d'exclusion, d'intégration et de justice sociale. L'intitulé du colloque dont est issue une première version de ces textes appelait d'ailleurs à une telle mise en perspective : *Responsabilité, justice et exclusion sociale. Quel système de santé pour quelles finalités ?* L'intérêt du lecteur est d'emblée attiré par le parti pris des inspirateurs de cette entreprise en faveur d'une démarche inductive, considérée comme la plus apte à construire, au travers de l'affichage des positions et du mouvement des échanges, une sorte de fonds conceptuel commun. Ainsi déchargés de prêt-à-penser, les auteurs ont de fait élaboré leur système interprétatif sur la base de leur propre analyse. On se trouve ainsi face à une œuvre collective, dotée en filigrane d'une visée épistémologique, qui interroge et réinterroge de façon opportune les outils de la recherche.

Cet objectif nourrit de façon explicite la première partie : « Dire l'exclusion. Des 'vulnérabilités' aux rapports sociaux », puisque la ligne directrice en est commandée par la prise en compte délibérée des processus qui conduisent à l'exclusion, ainsi comprise non comme une simple situation d'inégalités factuelles, mais comme la résultante d'interactions sociales. Christopher McAll estime ainsi que se limiter aux symptômes sans discerner les causes, c'est prendre le risque d'imputer à l'individu la responsabilité de sa propre situation d'exclu ou de marginal. Yolande Pelchat et Annick Thomassin ajoutent que l'action publique dépend elle-même d'une telle approche étiologique : d'abord, parce que la lutte contre l'exclusion so-